



Avant toute antibiothérapie locale ou régionale.

1. Indications

Les infections oculaires peuvent avoir pour conséquence la perte anatomique ou fonctionnelle de tout ou partie des structures oculaires.

Recherche d'une étiologie infectieuse dans les cas de conjonctivite aiguë, kératite ou abcès cornéen, suspicion d'endophtalmie, d'uvéite infectieuse, de rétinite nécrosante, foyer infectieux purulent orbitaire, palpébral ou voies lacrymales.

2. Prélèvements

- CONJONCTIVITE : Prélèvement du pus ou de la sérosité au niveau du cul-de-sac lacrymal. Pour recherche de *Chlamydia trachomatis* : grattage conjonctival par 4 allers-retours (paupière inférieure et supérieure après retournement) recueillir le maximum de sécrétions et introduire le grattoir dans le tube contenant le milieu de transport.
- BLÉPHARITE : Prélèvement des croûtes palpébrales et d'un ou deux cils (pince à épiler stérile)
- ORGELET : Prélèvement à l'écouvillon du pus après incision.
- DACRYOCYSTITE : Recueil du pus au niveau des points palpébraux après pression sur les sacs lacrymaux.
- ULCÈRE DE CORNÉE : Grattage cornéen à la base et les berges de l'abcès après élimination des débris nécrotiques et fibrineux (milieu de transport).
- PRÉLÈVEMENTS INTRA-OCULAIRES OU PÉRI-ORBITAIRES : En peropératoire, penser à
 - Utiliser un écouvillon adapté à la bactérie recherchée.
 - *Chlamydia trachomatis* dans les conjonctivites du nourrisson, du petit enfant et chez les patients originaires d'Afrique et de pays en voie de développement (**sur milieu spécifique fourni par le laboratoire**).
 - La recherche d'amibes libres dans les kératites chez les porteurs de lentilles (éventuellement fournir le boîtier avec le liquide +/- les lentilles de contact). En cas de grattage cornéen, appeler le laboratoire de microbiologie afin qu'un technicien ou un biologiste se déplace pour ensemercer extemporanément le prélèvement sur une gélose BactoAgar à 2%.

3. Renseignements cliniques souhaités

- Terrain : âge, immunodépression, diabète
- Contexte clinique : infection, examen pré-opératoire, port de lentilles oculaires...
- Notion de séjour en zone endémique filarienne.

4. Acheminement des prélèvements :

< 2H sur écouvillon sans milieu de transport et <24 H si écouvillon avec milieu de transport